

## Compte rendu Réunion du Conseil Municipal du 24 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2018

Etaient présents : BUTON Didier, NEAU Marcel, JOUANNEAU Nadine, MONNERON Antony, GAUVRIT Didier, CHALET Laurence, PAJOT Sylvie, SOUCHET Bruno, TESSIER Katia, TROCHARD Loïc, LE BRUSQUET Elsa, THIBAUD Christiane, BODARD Thierry, PARIS Virginie, SUAUD Justine, GROUSSIN Stéphane.

Absent excusé : BRAUD Stéphane.

Mme PARIS Virginie a été élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

### DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2018-26-03-025 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface Parcelle	Renonciation
2018-26	24-juil	CTS MERIEAU - BEGAUD - CHALLANS - NOTRE DAME DE RIEZ	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 20 Place Galilée BP 667 85306 CHALLANS	Terrain nu 3 et 5 Allée du Fudazet	AC 319 et AC 320	Up	800 m <sup>2</sup> 800 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2018-07-28-018 en date du 28 juillet 2018
2018-27	28-juil	CTS VALOT	Me David GROSSIN 42 Bd Lucien Dodin 85300 CHALLANS	Terrain + Maison 4 Rue des Tilleuls	AC 178	Up	591 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2018-07-28-019 en date du 6 août 2018
2018-28	03-août	M. et Mme DUGAST Jean 14 Rue des Paludiers 85270 ST HILAIRE DE RIEZ	Me Christophe BARON 10 Rue des Vergers d'Eole 85804 ST GILLES CROIX DE VIE	Terrain + Maison 3 Allée des Pins	AC 220	Up	500 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2018-08-29-020 en date du 29 août 2018
2018-29	29-août	CTS ARNAUD NANTES CHALLANS CHERREAU (72) LA BARRE DE MONTS	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain nu 47 Rue du Chêne Vert	AC 360	Up	586 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2018-09-03-021 en date du 3 septembre 2018

N° Dossier	Reçu le	Nom du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface Parcelle	Renonciation
2018-30	06-sept	CTS VAIRE Juliette veuve BONNIN ST URBAIN LA GARNACHE LES LUCS SOUS BOULOGNE FROIDFOND	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain nu 91 Rte de Taizan	AE 224p	Up	498 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2018-09-11-022 en date du 11 septembre 2018
2018-31	17-sept	M. et Mme GATTU Luigi 5 Impasse du Marais	Me CARNIS Amélie 10 Rue des Vergers d'Eole 85804 ST GILLES CROIX DE VIE	Terrain + maison 5 Impasse du Marais	AC 178	Up	942 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2018-09-24-023 en date du 24 septembre 2018

### DCM 2018-09-24-073

#### ANNULATION DE LA DCM 066-20-06-2016 CONCERNANT LA CESSION D'UN DELAISSE DE TERRAIN SITUE « ALLEE DE BEL AIR »

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision concernant la cession d'un délaissé de terrain situé « allée de Bel Air ». Il avait été convenu de céder cette partie de la voie, à charge pour le propriétaire de faire faire le bornage par un géomètre et de réaliser les travaux de voirie nécessaire.

A ce jour rien n'a été fait de sa part. La commune a nettoyé la haie bordant la voie publique et a autorisé cette personne à réaliser l'opération prévue dans le CU 085 273 17 C012, à savoir le détachement de deux parcelles avec accès par ce délaissé de voirie.

Considérant que ce délaissé n'est pas cadastré en tant que tel mais appartient intégralement à la voirie de « l'allée de Bel Air » il est jugé difficile de le céder à un riverain sans faire d'enquête publique.

Les conditions n'ayant pas été remplies et la commune ayant fait le nécessaire pour qu'elle puisse détacher deux parcelles de son unité foncière sans grever de droit de passage l'une ou l'autre des parcelles, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération DCM 066-20-06-2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** d'annuler la DCM 066-20-06-2016,
- **prend** acte que les parcelles ont chacune autorisation de sortie sur « l'allée de Bel Air »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 25 septembre 2018*

*Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

### DCM 2018-09-24-074

#### AMÉNAGEMENT D'UNE ECLUSE RUE DE LA SABLIERE CONVENTION RELATIVE A UN AMÉNAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL EN AGGLOMÉRATION ET FIXANT SON ENTRETIEN ULTERIEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux qui vont être réalisés sur la « rue de la Sablière » le Département a fait parvenir en mairie une convention. Celle-ci est relative à l'aménagement d'une écluse à l'endroit même où les tests avaient été effectués.

La convention autorise la réalisation des aménagements sur le domaine public routier du Département.

Il s'agit de redéfinir les clauses d'entretien de la voirie après les aménagements à savoir :

- A charge du Département :
  - l'entretien et les grosses réparations de la chaussée dans ses parties revêtues en produits bitumeux
- A charge de la commune :
  - des bordures et caniveaux
  - des trottoirs et îlots
  - des aménagements paysagers
  - du réseau d'assainissement lié à l'aménagement
  - de l'éclairage public
  - des équipements liés à des mesures de police de circulation ou des choix esthétiques de la commune (revêtement de chaussée non bitumés...)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** la convention envoyée par le Département,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document relatif à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 25 septembre 2018*

*Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

### **DCM 2018-09-24-075**

## **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT « CHEMIN DES BAUDRIES » CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour procéder au réaménagement du « chemin des Baudries » et de la « route de l'Hommeau ». Cet aménagement fait suite aux travaux d'assainissement collectif qui ont eu lieu en début d'année.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux a été estimée à 400 000 € HT.

Quatre cabinets d'études ont été consultés. Voici leurs taux de rémunération :

- Artélia de St Hilaire de Riez : 7.80 %
- Géouest de la Roche sur Yon : 8.00 %
- SAET de La Roche sur Yon : 8.30 %
- AMEAS de Challans : 3.75 %

Monsieur le Maire précise que la commune a souvent travaillé avec le cabinet Artélia mais avec un taux de rémunération autour de 4.5%. Le cabinet AMEAS de Challans travaille régulièrement pour la Communauté de Communes mais également avec des communes du secteur. Son taux de rémunération semble plus proche des taux se pratiquant actuellement.

Monsieur le demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** la proposition du cabinet AMEAS pour un taux de rémunération de 3.75 %,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 26 septembre 2018*

*Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

### **LOTISSEMENT « LES SAULES »**

## **CONVENTION D'HONORAIRES POUR MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du lotissement « Les Saules » vont débiter d'ici peu. Le cabinet Cesbron a en charge la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> partie des travaux (palette contenant le parking).

Il conviendrait de valider une maîtrise d'œuvre pour la reprise de la voirie de ce lotissement.

Le montant forfaitaire de cette maîtrise d'œuvre est de 5 750 € HT soit 6 900 € TTC.

Considérant le taux de rémunération du cabinet AMEAS évoqué précédemment le Conseil Municipal se pose la question du taux de rémunération du cabinet CESBRON sachant qu'il s'agit d'une rémunération forfaitaire sans qu'une estimation des travaux n'ait été réalisée.

#### **DCM 2018-09-24-076**

### **SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 28 novembre 2016 il avait été accordé à la Maison d'Assistants Maternelles l'acquisition par la commune de matériel à hauteur de 500 € en cas de création de celle-ci.

Samedi dernier s'est tenue une porte ouverte de cette structure, « Le jardin des petits choux », suite à son ouverture début septembre. Les deux assistantes maternelles nous ont présentées des factures de « La Sadel » et de « Wesco » pour un montant supérieur à celui alloué et réglées par elles-mêmes.

Il conviendrait donc de modifier les termes de la délibération afin de leur accorder une subvention d'un montant de 500 €.

Monsieur le demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de verser une subvention de 500 € au « jardin des petits choux »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 26 septembre 2018*

*Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

#### **DCM 2018-09-24-077**

### **CHALLANS GOIS COMMUNAUTE**

### **INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DU SOLS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes assure l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme depuis 2009 sur le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Challans.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les communes de l'ancien Pays du Gois (Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais, St Urbain) et de l'ancien Pays de Palluau (Apremont, La Chapelle Palluau, Falleron, Grand'Landes, Mache, Palluau, St Christophe du Ligneron, St Etienne du Bois, St Paul Mont Penit,) bénéficient également du service.

Suite à la création de Challans Gois Communauté et au départ des communes de l'ancien Pays de Palluau vers le service instructeur de la Communauté de Communes « Vie et Boulogne » au 31 mai 2018, il convient de remettre à jour et harmoniser ces conventions qui régissent les obligations entre la Communauté de Communes et les communes, considérant que les communes inscrites dans le périmètre intercommunal bénéficient d'une prestation gratuite.

- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 6 novembre 2008 portant création du service instructeur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-4-1,
- Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L. 422-3, autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant de ses compétences,
- Vu la loi n° 2014-336 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **approuve** la convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes Challans Gois Communauté pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour les communes du territoire ;

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 10 octobre 2018*

*Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le 10 octobre 2018*

## **INTERCOMMUNALITE POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas eu de réunion du Conseil Communautaire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Une question se pose quant à la distribution des calendriers de collectes des ordures ménagères. L'an passé La Poste a procédé à la distribution mais des erreurs ont été constatées. La Communauté de Communes demande aux communes membres quel pourrait être le mode de distribution pour l'année prochaine. Le Conseil Municipal propose de distribuer eux-mêmes les calendriers de collecte en même temps que la distribution des invitations aux vœux du Maire.

## **REUNIONS DES COMMISSIONS**

### Commission Finances

M. BUTON – M. NEAU – Mme JOUANNEAU – M. TROCHARD – Mme TESSIER

La réunion prévue initialement le lundi 1<sup>er</sup> octobre est repoussée au lundi 8 octobre à 18h30. M. CENAC a un problème de logiciel et ne pourra pas rendre son analyse prospective pour cette date.

### Commission assainissement

M. BUTON – M. GAUVRIT – M. MONNERON – M. SOUCHET – M. TROCHARD – M. BODARD – M. NEAU

Il convient de définir une date de réunion afin de proposer une révision des tarifs d'assainissement collectif lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Ces nouveaux tarifs doivent être notifiés à la SAUR avant le 1er novembre.

Il conviendra également de définir un programme des travaux (Petites Villières ...).

La réunion est fixée au lundi 15 octobre à 18h30.

### Commission Vie sociale et Scolaire

M. BUTON – Mme JOUANNEAU – M. NEAU – Mme TESSIER Katia – Mme PARIS – Mme CHALET – Mme LE BRUSQUET

Une réunion a été fixée au mercredi 10 octobre à 19h30.

### Commission Urbanisme

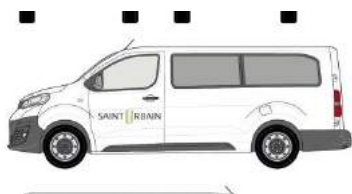
M. BUTON – M. MONNERON – M. GAUVRIT – M. SOUCHET – Mme SUAUD – M. BODARD – Mme THIBAUD

Une réunion est programmée le mardi 25 septembre à 18h30 pour étudier les « dents creuses » du futur PLUi.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Urbi'bus**

Un devis a été demandé à Atlantic Communication pour l'habillage du minibus. Deux versions sont proposées :



Le coût s'élève à 295.00 € HT soit 354.00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir choisir l'une ou l'autre des solutions. Avec 7 voix « pour » et 2 abstentions le Conseil Municipal choisit l'habillage avec la « porte verte ».

Il est précisé que cet été le minibus a été utilisé par l'OEJ, ce qui a facilité les déplacements de l'association. Depuis septembre le minibus emmène des personnes aux marchés de Challans et de Beauvoir sur Mer tous les mardis et jeudis.

### **Extension du WIFI à la Maison Commune de Loisirs**

Un devis a été demandé à 2iSR afin d'étendre la couverture wifi du camping à la salle des fêtes. Le coût de l'extension s'élève à 1 732.00 € HT pour le matériel et 856.00 € HT pour l'installation soit un total de 2 588.00 € HT.

L'extension pourrait également être envisagée sur le parking face au café.

Cet été ce sont 1 321 connexions qui ont été comptabilisées.

### **Camping municipal**

Les travaux des sanitaires vont être lancés prochainement. M. PINEAU doit nous faire parvenir un nouveau devis avec l'agencement définitif.

Maintenant que notre camping a « 1 étoile » des démarches vont pouvoir être entamées pour qu'il soit référencé « accueil vélo » et inscrit sur les guides touristiques de « la vélodyssée ». Un cahier des charges nous sera certainement envoyé pour être validé « accueil vélo ».

### **Conseil Municipal des Jeunes**

Les élections vont avoir lieu le 27 septembre dans les 2 écoles dans l'après-midi. La réunion d'investiture aura lieu le samedi 06 octobre 2018. Tous les conseillers municipaux sont invités à se joindre aux enfants.

### **SIGNATURES**

BUTON Didier Maire	NEAU Marcel 1 <sup>er</sup> Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 <sup>ème</sup> Adjoint	MONNERON Antony 3 <sup>ème</sup> Adjoint
GUESNAY-GUILLET Ludivine <b>Démissionnaire</b>	GAUVRIT Didier	CHALET Laurence	PAJOT Sylvie
SOUCHET Bruno	TESSIER Katia	TROCHARD Loïc	LE BRUSQUET Elsa
SAMSON Alain <b>Démissionnaire</b>	THIBAUD Christiane	BODARD Thierry	PARIS Virginie
BRAUD Stéphane <b>Absent excusé</b>	SUAUD Justine	GROUSSIN Stéphane	